



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Finances locales

Question écrite n° 36138

Texte de la question

M Claude Lorenzini demande à M le ministre de l'intérieur en se référant aux règles de procédure budgétaire et comptable applicables à la voirie rurale, ce qui justifie désormais l'imputation sur la section de fonctionnement des dépenses de revêtements superficiels si ce n'est pas le fait que, de cette façon, les communes intéressées ne peuvent obtenir le remboursement de la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36138

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 538